



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense

Question écrite n° 106876

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les capacités de patrouille en mer de la marine nationale dans l'océan Indien. Le 6 juin 2011, le patrouilleur « *La Rieuse* » quittera La Réunion pour rallier Brest en vue de son désarmement et sa cession à un État étranger. Il sera remplacé par le patrouilleur de service public « *Le Malin* », attendu sur l'île pour le 21 octobre 2011. Compte tenu des dates annoncées, il lui demande de préciser les capacités de patrouille maritime dont dispose la marine nationale dans le sud de l'océan Indien entre le 6 juin et le 21 octobre 2011.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense et des anciens combattants s'est engagé dans un vaste processus de transformation visant, d'une part, à adapter les capacités opérationnelles des armées au nouveau contexte stratégique décrit par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, d'autre part, à améliorer l'efficacité de son administration dans le cadre de la réforme de l'État décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Cette double réforme, qui doit aboutir à une réduction de 54 000 postes, principalement sur la durée de la loi n° 2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense, se traduira, outre-mer, par un recentrage de l'activité des armées sur l'exercice des missions relevant de leur cœur de métier, tout en conservant la capacité d'intervenir en soutien de l'action de l'État dans les situations d'urgence. S'agissant des missions ne relevant pas strictement du domaine militaire, telles que l'action de l'État en mer, les dispositifs des autres administrations seront ajustés, durant la même période, afin d'assurer la continuité du service de l'État. Dans ce contexte, le patrouilleur *Le Malin* sera affecté à La Réunion, le 21 octobre 2011, afin de remplacer le bâtiment *La Rieuse*, retiré du service actif en juin 2011 et cédé au Kenya. Pendant les quatre mois et demi au cours desquels un patrouilleur manquera dans la zone Sud de l'océan Indien, les deux frégates de surveillance *Nivôse* et *Floréal* seront présentes à la Réunion et pourront intervenir sur zone à brève échéance. Le bâtiment de transport léger *La Grandière* et le patrouilleur austral *Albatros* seront également disponibles. En Polynésie française, dans l'attente de la relève du patrouilleur *La Rieuse* par le patrouilleur *Arago*, prévue à la fin du mois d'août 2011, les missions de surveillance maritime seront assurées par le remorqueur ravitailleur *Révi* et par le patrouilleur *La Tapageuse*.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106876

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4116

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8115